

CHARTRE

d'incitation à la déclaration des événements indésirables

La préoccupation première et permanente du Groupe UGECAM Bretagne Pays de la Loire est de sécuriser les activités de ses établissements.

Gage de confiance des usagers et des professionnels, cette sécurité repose sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse des événements indésirables et d'actions préventives et/ou correctives.

Chaque professionnel a la responsabilité de **déclarer spontanément** et sans délai tout événement indésirable selon l'organisation en vigueur dans chaque établissement.

Pour favoriser cette dynamique, les établissements s'engagent à **ne pas utiliser cette déclaration à l'encontre des professionnels impliqués sauf en cas de manquements délibérés** aux règles de sécurité ou de bonnes pratiques.

L'implication de chacun est indispensable à l'amélioration continue de la qualité et de la sécurité.

Le Directeur
d'établissement

Le Président de
la Commission
Médicale,

Le Directeur de
l'UGECAM

